

**225C1411**  
CH0308403085-FS0689

19 août 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**GENEURO SA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 août 2025, la société anonyme de droit suisse Eclosion2 SA (C/O Berney & Associés, 8 rue du Mont, CH 1027, Genève, Suisse), agissant pour le compte du fonds Eclosion2 & Cie SCPC<sup>1</sup>, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 août 2025, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENEURO SA et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte dudit fonds, 2 955 516 actions GENEURO SA représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENEURO SA sur le marché.

---

<sup>1</sup> Eclosion2 SA est associé gérant indéfiniment responsable de Eclosion2 & Cie SCPC, représentée par M. Christophe Guichard, associé.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 29 760 933 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.